

**Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 janvier 2022.**

## Conseil d'administration du 30 mai 2022

### Délibération 2022/05/CA-054

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 janvier 2022.**

Toulouse, le 30 mai 2022  
Le Président,




Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 30

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0